

BUDGET COMMUNAL

PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2019

Conseil Municipal du 01 avril 2019

NOTE DE SYNTHÈSE

Introduction : Quelques rappels sur un budget communal

Le Conseil Municipal est appelé à adopter le budget primitif de l'année 2019.

Le budget primitif ou BP, est un acte budgétaire de prévision et d'autorisation : à cette occasion sont prévus l'ensemble des recettes et dépenses de l'exercice, et les dépenses sont autorisées à hauteur du maximum voté.

Il se distingue en cela des décisions modificatives, destinées à permettre des ajustements en cours d'année.

Il se différencie également du compte administratif, qui est l'acte budgétaire retraçant les écritures réellement passées dans l'année qui vient de se terminer. Le compte administratif doit être adopté au plus tard le 30 juin de l'année qui suit.

Traditionnellement, le budget primitif devait être adopté au plus tard le 31 mars de l'année qu'il concerne. Depuis la loi de finances rectificative pour 2012 du 29 décembre 2012, la date limite d'adoption du budget primitif est portée au 15 avril de l'année qu'il concerne (et exceptionnellement au 30 avril les années de renouvellement des conseils municipaux).

Le budget se compose de deux sections :

- **la section de fonctionnement** qui retrace l'ensemble des dépenses courantes : énergie, achats de fournitures, contrats, salaires, subventions données, ... Elle est financée par les impôts locaux, les dotations de l'Etat, certaines subventions comme celles de la CAF, les participations des usagers etc.
- **la section d'investissement** qui correspond au patrimoine durable de la commune : travaux neufs, de rénovation ou d'entretien, mobilier, matériel ... elle est financée par les subventions en provenance du Département ou de la Région, par autofinancement communal, par emprunt ...

Au BP, chacune des deux sections doit être votée en équilibre. L'article L1612-7 du Code Général des Collectivités Locales ne considère toutefois pas en déséquilibre un budget dont la section d'investissement est en excédent si les amortissements et provisions nécessaires ont été inscrits.

Par défaut, le vote a lieu par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres.

1/ Les résultats de l'exercice 2018

Nb : les résultats 2018 ont déjà été largement commentés au moment du DOB 2019 (Conseil Municipal du 18 février 2019). Il convient de se reporter à la note de synthèse du DOB pour les détails chiffrés.

- **Le fonctionnement**

Le Débat d'Orientations Budgétaires du 18 février dernier a largement porté sur les difficultés financières auxquelles la ville de Maule se trouve confrontée en raison du désengagement de l'Etat (cf rapport du DOB, pages 4 à 6 et 17 à 18 notamment) :

	Réalisé 2016	Réalisé 2017	BP 2018	Réalisé 2018	% 2018/2017
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES					
Chapitre 011 charges à caractère général	1 437 497	1 384 504	1 480 087	1 372 001	-0,9%
Chapitre 012 charges de personnel	2 736 844	2 811 738	2 865 085	2 744 918	-2,4%
Chapitre 014 atténuation de produits (FNGIR / FPIC)	370 856	370 856	370 856	370 856	
Chapitre 65 autres charges de gestion courante	937 282	890 425	861 076	852 557	-4,3%
Sous total dépenses de gestion	5 482 479	5 457 523	5 577 104	5 340 331	-2,1%
Chapitre 66 charges financières	115 893	99 081	80 300	78 847	-20,4%
Chapitre 67 charges exceptionnelles	1 573	1 167	48 962	47 396	
Sous total dépenses réelles de fonctionnement	5 599 945	5 557 771	5 706 366	5 466 574	-1,6%
Chapitre 042 Opérations d'ordre	266 465	1 054 320	402 665	402 664	
Chapitre 022 dépenses imprévues	0	0	16 179	0	
Chapitre 023 virement à la section d'investissement	0	0	682 553	0	
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	5 866 410	6 612 091	6 807 763	5 869 239	
RECETTES					
Chapitre 013 atténuation de charges	87 272	90 745	39 910	95 833	
Chapitre 70 produit des services	709 669	726 177	668 600	672 383	-7,4%
Chapitre 73 Impôts	3 802 338	3 929 926	4 035 484	4 044 368	2,9%
Chapitre 73 Droits de mutation et taxe sur électricité	639 992	736 668	601 891	768 951	4,4%
Chapitre 74 dotations participations	1 238 795	1 125 321	980 517	1 011 844	-10,0%
Chapitre 75 autres produits de gestion courante	64 726	60 143	60 250	51 097	
Sous total recettes courantes de fonctionnement	6 542 792	6 668 980	6 386 652	6 644 476	-0,4%
Chapitre 76 produits financiers	6	6	5	6	
Chapitre 77 produits exceptionnels	103 744	792 106	176 467	188 979	
Sous total recettes réelles de fonctionnement	6 646 542	7 461 092	6 563 124	6 833 461	
Chapitre 042 Opérations d'ordre	27 511	66 055	47 737	47 736	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	6 674 053	7 527 147	6 610 861	6 881 197	
Résultat de l'exercice	807 643	915 056	-196 902	1 011 958	
Chapitre 002 résultat reporté de l'année N-1	200 000	202 863	196 902	196 902	
RESULTAT GLOBAL	1 007 643	1 117 919	0	1 208 860	+8,1%

Evolution de la Dotation Globale de Fonctionnement de 2014 à 2021 :

	2014	2015	2016	2017	2018	Estimation 2019	Estimation 2020	Estimation 2021
DGF Maule	733 449	585 854	451 669	375 225	359 361	341 393	341 393	341 393
<i>soit</i>		-20%	-23%	-17%	-4%	-5%	0%	0%
Perte supplémentaire annuelle		-148 K€	-134 K€	-76 K€	-16 K€	-18 K€	0 K€	0 K€
Perte supplémentaire cumulée depuis 2014		-148 K€	-282 K€	-358 K€	-374 K€	-392 K€	-392 K€	-392 K€

Evolution du FDPTP depuis 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
FDPTP	352 210	349 079	232 719	155 146	104 568	88 883
<i>soit</i>		-0,9%	-33%	-33%	-33%	-15%
Perte supplémentaire annuelle		-3 K€	-116 K€	-78 K€	-51 K€	-16 K€
Perte supplémentaire cumulée depuis 2014		-3 K€	-119 K€	-197 K€	-248 K€	-264 K€

On peut véritablement s'inquiéter de l'évolution de ce fonds.

Pour mémoire, ci-joint **l'évolution de l'épargne de fonctionnement**, déjà présentée au DOB :

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs 2016, 2017 et 2018.

	2016	2017	2018
1/ Dépenses de gestion	5 482	5 458	5 340
2/ Recettes courantes	6 543	6 669	6 644
3/ Epargne de gestion (2-1)	1 061	1211	1 304
4/ Frais financiers	116	99	79
5/ Epargne brute (3-4)	945	1 112	1 225
6/ Remboursement dette long terme	437	371	317
7/ Remboursement emprunt FCTVA	450	260	460
8/ Charges exceptionnelles	2	1	47
9/ Produits exceptionnels	104	792	189
10/ Epargne disponible long terme (5-6-8+9)	610	1 532 <i>(740 sans les produits exceptionnels de cession foncière)</i>	1 050 <i>(905 sans les produits exceptionnels de cession foncière)</i>
<i>Pour info : épargne disponible avec emprunt FCTVA (5-6-7-8+9)</i>	<i>160</i>	<i>1 272</i>	<i>590</i>

- **Conclusion sur le fonctionnement (rappel du DOB) :**

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent encore significativement (-1,6%) en 2018 essentiellement en raison d'une baisse des charges courantes (principalement énergie), d'économies sur la masse salariale (départs en retraite, congés maladie, suppression des TAP) et de la baisse des intérêts de la dette. Ceci traduit l'effort réel fait par la commune en matière de maîtrise de dépenses et de recherche d'économies.

- **L'investissement** *(rappel des informations données au DOB)*

Le programme d'équipement (principalement travaux, mais aussi mobilier, matériel, études) **inscrit au budget primitif 2018 s'élevait à 4 927 K€**, dont 4 054 K€ de dépenses nouvelles et 873 K€ de restes à réaliser de 2017 vers 2018 (commandes de 2017 payées en 2018).

Les réalisations de **ce programme d'équipement s'élèvent à 4 632 K€** dont 3 910 K€ de paiements et 722 K€ de restes à réaliser qui seront payés en 2019 (principalement pour Coty).

Le taux de réalisation s'élève à 94% (92% en 2017).

Les principales réalisations de l'année 2018 sont (en euros TTC) :

- Poursuite de la rénovation du groupe scolaire **René Coty** : 1 919 293 € (subventionné par la Région, l'Etat et le Département, le tout plafonné à 70%)
- L'acquisition **d'un terrain aménagé d'un hangar et d'une maison rue d'Agnou** : 594 831 € avec revente d'un lot correspondant au terrain nu en fin d'année pour 145 000 € et revente d'un terrain bâti en 2019 pour au moins 300 000 €
- Rénovation en gazon naturel et rénovation de l'éclairage du terrain de Foot : 200 454 €
- Installation de panneaux photovoltaïques sur le groupe scolaire Coty : 109 388 € avec revente de l'électricité produite estimée à 9 000 € par an
- Extension du système de vidéoprotection : 106 080 €
- Réfection éclairage public : 148 919 €
- Réfection rue St Charles et Victoria May : 94 015 €
- Réfection trottoirs avenue Jean Jaurès : 48 335 €
- Réfection rue du Bois : 46 269 €
- Achat d'un tracteur Kioti pour les services techniques : 36 300 €
- Fin de l'enfouissement des réseaux et réfection de la route de Jumeauville : 62 251 €
- Réfection chemin de Bazemont : 31 214 €
- Réfection route de Jumeauville : 29 008 €
- Réfection rue d'Agnou : 23 663 €
- Four cuisine Coty : 19 115 €
- Mobilier de classe pour l'école primaire Coty : 17 986 €
- Aspirateur de voirie : 14 902 €
- Achat d'un véhicule Jumpy d'occasion : 12 000 €
- Tablettes numériques pour l'école primaire Charcot : 9 228 €
- Logiciel application smartphone en cours de déploiement pour mise en ligne : 8 700 €

Evolution depuis 2012 :

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs (dépenses d'équipement, hors remboursement de la dette).

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
							Paiements	Restes à réaliser
Dépenses réelles d'équipement	1826 K€	3352 K€	1516 K€	1970 K€	1574 K€	2230 K€	3910 K€	722 K€
Soit par habitant	302 €/hbt	557 €/hbt	252 €/hbt	331 €/hbt	266 €/hbt	372 €/hbt	652 €/hbt	120 €/hbt
Moyenne nationale 2017	297€/hbt							
Moyenne Yvelines 2017	411 €/hbt							

Moyenne nationale 2017 : les comptes des communes, site de l'Etat collectivites-locales.gouv.fr

Moyenne Yvelines 2017 : Département des Yvelines – Ingéniery – Données financières et fiscales 2017 des communes et EPCI à fiscalité propre des Yvelines

Population comptabilisée : 6 046 habitants jusqu'en 2012, 6 016 en 2013, 6 007 en 2014, 5 958 en 2015, 5 920 en 2016, 5 999 en 2017 et 2018.

L'investissement Maulois a été supérieur aux moyennes de comparaison en 2018.

- **L'endettement** (rappel des informations données au DOB)

Evolution de l'endettement communal depuis 2003 :

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dette souscrite au 31/12	4 457 645	4 506 990	4 158 122	4 147 320	3 963 371	3 657 996	3 344 921	3 336 551
Restes à réaliser (R A R)							810 000	1 140 000

Dette par habitant	741	749	691	689	659	608	552	551
Dette par habitant incluant les R A R							686	739

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dette souscrite au 31/12	3 768 809	4 181 816	5 040 115	4 327 176	3 834 089	3 436 132	3 525 016
Restes à réaliser (RAR)	600 000	197 000	0	416 000	450 000	260 000	0
Dette par habitant	623	695	838	719	644	580	588
Dette par habitant incluant les R A R	723	728	838	788	720	624	588

	Réalisé 2018	Réalisé 2018 Long terme
Dette souscrite au 31/12	3 475 020	3 010 020
Restes à réaliser (RAR)	350 000	0
Dette par habitant	580	502
Dette par habitant incluant les R A R	638	502

Le budget primitif voté en mars 2018 prévoyait un programme d'emprunt global de 727 000 €, dont 262 000 € d'emprunt long terme et 465 000 € d'emprunt FCTVA court terme remboursable en un an.

Les deux emprunts ont été réalisés et il a fallu inscrire en décision modificative un emprunt relais de 350 000 € afin d'équilibrer le budget suite au décalage de la cession de la maison rue d'Agnou ainsi que du terrain pour la construction de la maison médicale en 2019. Ce dernier emprunt sera remboursé dès les cessions foncières effectuées.

Parallèlement, Maule a remboursé en 2018, 776 996 €, dont l'emprunt FCTVA de 2017 pour 460 000 €.

Ainsi, l'endettement communal au 31 décembre 2018 peut se résumer de la manière suivante :

Montants en milliers d'euros, tirés des comptes administratifs 2016, 2017 et 2018.

	2016	2017	2018	
			Dettes réelles Au 31/12	Restes à réaliser (reports sur 2019)
Endettement comptable au 31/12	3 436 132	3 525 016	3 475 020	350 000
Endettement long terme au 31/12	3 436 132	3 065 016	3 010 020	0
<i>Dettes comptables / hbt</i>	<i>580 €</i>	<i>588 €</i>	<i>580 €</i>	<i>58 €</i>
Dont dette long terme	580 €	511 €	502 €	0 €
<i>Dont Remboursement de TVA sur 1 an</i>	<i>0 €</i>	<i>77 €</i>	<i>78 €</i>	<i>0 €</i>
<i>Moyenne nationale de la strate (métropole)</i>	<i>842</i>	<i>833</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>
<i>Moyenne Yvelines strate 5 000 / 7 500 hbts</i>	<i>625</i>	<i>702</i>	<i>nd</i>	<i>nd</i>

Sources des moyennes :

- Nationale 2016 et 2017 : compte individuel des communes, site « colloc.bercy.gouv.fr »
- Moyenne Yvelines 2016 et 2017 : Département des Yvelines – Ingéniery – Données financières et fiscales 2017 des communes et EPCI à fiscalité propre des Yvelines – strate de population de 5 000 à 7 500 habitants

L'endettement communal long terme au 31 décembre 2018 s'élève à 3 010 020 €, soit une diminution de 2% en 1 an et de 12% en 2 ans.

Capacité de désendettement :

La capacité de désendettement est le rapport constaté entre l'endettement au 31/12 et le niveau d'épargne brute de la commune (recettes courantes – dépenses de gestion et intérêts de dette).

Ce ratio indique combien il faudrait consacrer d'années d'épargne pour se désendetter totalement, si toute l'épargne était consacrée à cela.

La capacité de désendettement s'exprime en nombre d'années : plus le nombre est faible, meilleure est la situation.

	2016	2017	2018
Endettement long terme au 31/12	3 436 132	3 065 016	3 010 020
Endettement incluant les emprunts FCTVA d'un an	3 436 132	3 525 016	3 475 020
Epargne brute	944 420	1 112 376	1 225 299
Capacité de désendettement long terme	3,6 ans	2,8 ans	2,4 ans

La capacité de désendettement communale s'est améliorée en 2017 et davantage en 2018, sous l'effet conjugué de notre désendettement et d'une amélioration de l'épargne de fonctionnement.

Nous demeurons dans des valeurs très vertueuses, la zone médian étant située à 8 ans pour une commune, et la zone orange à 11 ans.

Conclusion sur l'endettement :

Au titre de 2018 :

L'endettement global s'élève à 3 475 020 €, auquel il faut rajouter un emprunt relais de 350 000 € inscrit en restes à réaliser sur 2019. Il est très inférieur à la moyenne nationale de la strate et même des Yvelines.

L'endettement long terme s'élève à 3 010 020 €. L'endettement long terme a diminué de 2% en un an et de 12% en deux ans.

La commune continue de se désendetter et atteint un niveau de capacité de désendettement à long terme extrêmement bas de 2,4 ans. Ce qui est très bon.

- **La fiscalité** (*rappel des informations données au DOB*)

Le potentiel fiscal est un indicateur de richesse fiscale. Il peut se définir comme les recettes qu'obtiendrait la commune si on multipliait ses bases d'imposition par le taux moyen national de la strate (5.000 à 10.000 habitants).

	2015	2016	2017	2018
Potentiel fiscal ville de Maule	911 €/hbt	956 €/hbt	969 €/hbt	987 €/hbt
Moyenne nationale de la strate	889€/hbt	905 €/hbt	910 €/hbt	nd
Moyenne Yvelines de la strate	1 306 €/hbt	1 327 €/hbt	1 397 €/hbt	nd

Sources :

- départementale : Département des Yvelines – Ingéniery – Données financières et fiscales 2015, 2016 et 2017 des communes et EPCI à fiscalité propre des Yvelines (moyenne pour les communes des Yvelines comprises entre 5000 et 7000 habitants)
- Maule et moyenne nationale : fiche DGF

La ville de Maule assume sa « ruralité résidentielle » (par opposition aux villes urbaines « industrielles » ou « hyper commerciales »), ce qui induit nécessairement une faiblesse de ses bases d'imposition au niveau de la fiscalité professionnelle (entreprises).

Conclusion 2018:

Maule a poursuivi une gestion vertueuse malgré le poids toujours présent du désengagement de l'Etat :

- **Dépenses réelles de fonctionnement maîtrisées et même en baisse de 1,6% par rapport à 2017**
- **Epargne de fonctionnement en hausse de 7,7%**
- **Taux de réalisation des investissements de 94%**
- **Un programme d'investissement de 652 €/habitant**
- **Poursuite du désendettement long terme (-2% sur 1 an, -12% sur 2 ans)**
- **Hausse des taux de fiscalité de 0,9% seulement, couvrant seulement 1/3 des pertes dues à l'Etat (dotations, FDPTP), le reste étant couvert par des économies**

- **Affectation du résultat**

L'exercice 2018 présente un résultat excédentaire de 1 208 860 €. Il est proposé d'affecter ce résultat en totalité à la section d'investissement.

- **Poids du FPIC dans le budget de la CCGM jusqu'en 2021 :**

CCGM	2014	2015	2016	2017	2018	Estimation 2019	Estimation 2020	Estimation 2021
FPIC global	944 K€	1 289 K€	1 933 K€	2 161 K€	2 121 K€	2 163 K€	2 163 K€	2 163 K€
<i>Evolution</i>		+36%	+50%	+11,8%	-2%	+2%	0%	0%
<i>Prélèvement supplémentaire annuel</i>		+345 K€	+644 K€	+228 K€	-40 K€	+42 K€	0 K€	0 K€
<i>Prélèvement supplémentaire cumulé</i>		+345 K€	+989 K€	+1 217 K€	+1 177 K€	+1 219 K€	+1 219 K€	+1 219 K€

En 2015, la décision a été prise par toutes les communes de Gally Mauldre de transférer le FPIC des communes à la CC, ceci afin d'améliorer l'intégration fiscale de notre intercommunalité, ce qui permet de bonifier sa dotation d'intercommunalité d'environ 50 K€ annuels à partir de 2016. Depuis, cette décision a été reconduite chaque année, et sera vraisemblablement renouvelée cette année.

BUDGET PRIMITIF 2019**2/ Budget 2019 – fiscalité : aucune augmentation des taux communaux**

	Libellé	Budget 2018	Réalisé 2018	Proposition BP 2019
--	---------	----------------	-----------------	------------------------

DEPENSES

011	Charges à caractère général	1 480 087	1 372 001	1 492 147
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 865 085	2 744 918	2 763 550
014	Atténuations de produits	370 856	370 856	370 856
65	Autres charges de gestion courante	861 076	852 557	912 062
66	Charges financières	80 300	78 847	70 700
67	Charges exceptionnelles	48 962	47 396	1 100
	Total dépenses réelles	5 706 366	5 466 574	5 610 415
022	Dépenses imprévues	16 179	0	30 000
023	Virement à la section d'investissement	682 553		650 798
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	402 665	402 664	257 793
	Total dépenses d'ordre	1 101 397	402 664	938 591
	TOTAL DEPENSES	6 807 763	5 869 238	6 549 006

RECETTES

013	Atténuations de charges	39 910	95 833	19 380
70	Produits des services, du domaine et ventes divers	668 600	672 383	696 800
73	Impôts et taxes	4 637 375	4 813 319	4 820 051
74	Dotations et participations	980 517	1 011 844	937 942
75	Autres produits de gestion courante	60 250	51 097	51 010
76	Produits financiers	5	6	5
77	Produits exceptionnels	176 467	188 979	14 500
	Total recettes réelles	6 563 124	6 833 460	6 539 688
002	Résultat d'exploitation reporté	196 902	196 902	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	47 737	47 736	9 318
	Total recettes d'ordre	244 639	244 638	9 318
	TOTAL RECETTES	6 807 763	7 078 098	6 549 006

EQUILIBRE BP		0	1 208 860	0
---------------------	--	----------	------------------	----------

2.1 La baisse continue de la DGF

	2015	2016	2017	2018	Estimation 2019	Estimation 2020	Estimation 2021
Dotation forfaitaire	585 854	451 669	375 225	359 361	341 393	341 393	341 393
<i>Evolution</i>	<i>-20%</i>	<i>-23%</i>	<i>-17%</i>	<i>-4%</i>	<i>-5%</i>	<i>0%</i>	<i>0%</i>
<i>Perte supplémentaire annuelle</i>		<i>-134 185</i>	<i>-76 444</i>	<i>-15 864</i>	<i>-17 968</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Perte cumulée</i>		<i>-134 185</i>	<i>-210 629</i>	<i>-226 493</i>	<i>-244 461</i>	<i>-244 461</i>	<i>-244 461</i>

Nous perdons 42% en 5 ans (2015/2019) de DGF, reprise par l'Etat.

En 2019, la commune de Maule devrait perdre 18 K€ de DGF, après avoir déjà perdu 16 K€ en 2018, 76 K€ en 2017 et 134 K€ en 2016. **La perte de dotations cumulée sur 4 ans, soit 816 K€, représenterait quant à elle une hausse fiscale de plus de 20,4% d'équivalent impôts locaux ! Pourtant, la hausse des taux votée en 2015, 2016, 2017 et 2018 a été inférieure à 3% facialement et à 8% après le retraitement économique du FPIC transféré à la CC Gally-Mauldre.**

La commune de Maule fait donc depuis de longues années maintenant de gros efforts d'économies afin ne pas répercuter la totalité des baisses de dotations sur les impôts des maulois.

2.2 La poursuite de la baisse du FDPTP

La commune reçoit chaque année du Conseil départemental une dotation au titre du Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle, ou FDPTP.

Maule est à ce titre classée commune « défavorisée », ce qui la rend éligible à ce fonds.

En 2015, ce fonds s'élevait pour Maule à 349 K€.

Or, une nouvelle circulaire de répartition du fonds a été élaborée par l'Etat et s'impose aux Conseils départementaux. L'application des critères a commencé en 2015. Maule n'a perçu en 2016 que 233 K€, puis en 2017 155 K€ et en 2018 105 K€.

Maule a perdu au profit de villes comme Trappes ou les Mureaux... grâce aux nouveaux critères de 2015.

En 2019, le Conseil Départemental a estimé que la baisse de cette recette serait de l'ordre de 15%. L'effort qui sera demandé en 2019 à Maule et à la CC Gally Mauldre sera une nouvelle fois énorme compte tenu des prélèvements des années antérieures, qui n'ont été que partiellement compensés par la fiscalité.

Concrètement, la commune de Maule pourtant éligible à ce fonds en tant que commune « défavorisée », ne percevra que 89 K€, soit une perte de 15 K€ par rapport à 2018 (correspondant à une hausse de fiscalité de 0,4%) et une perte cumulée d'environ 260 K€ en 4 ans, représentant à elle seule un équivalent en augmentation d'impôts (TH et TF) de 6.5% en 4 ans.

	2015	2016	2017	2018	Prévision 2019
FDPTP	349 079	232 719	155 146	104 568	88 883
<i>Evolution</i>		-33%	-34%	-33%	-15%
<i>Perte supplémentaire annuelle</i>		-116 360	-77 573	-50 578	-15 685
<i>Perte cumulée</i>		-116 360	-193 933	-244 511	-260 196

2.3 La CCGM, confrontée elle aussi à la pression fiscale exercée par l'Etat

En 2019 comme en 2018, la CCGM subit de plein fouet plusieurs décisions de l'Etat :

- Baisse des dotations : - 24 K€
- Hausse du FPIC : + 42 K€

Malgré cette pression, l'objectif est : aucune hausse de la fiscalité comme indiqué lors du DOB du 20 février. Mais à confirmer lors du vote du budget le 09 avril prochain.

2.4 Pas de revalorisation des impôts communaux

Entre la DGF et le FDPTP, la commune de Maule va perdre en 2019 une recette de 33 K€ à cause de décisions de l'Etat qui fait lever ses propres impôts par les collectivités locales, et qu'il nous faudra compenser. Cette somme correspondrait à une hausse de 0,8% du taux des impôts si nous la répercutions sur les Maulois.

En 2018, la hausse des impôts locaux représentait à peine le tiers du besoin de financement à même d'équilibrer le BP 2018. Les excellents résultats de 2018 nous permettent de reconstituer une réserve.

Aussi, nous avons décidé de ne pas recourir à l'impôt en poursuivant au maximum les économies de fonctionnement : c'est pourquoi les taux communaux ne seront pas augmentés.

A noter que les bases de taxes d'habitation augmentent au global de plus de 3,08% (2,2% due à la loi des finances et 0,88% due à l'effet des bases) et les bases de la taxe foncière sur le bâti de 3,96% (2,2% due à la loi des finances et 1,76% due à l'effet bases). Ceci montre bien

comment les maisons construites à Maule depuis quelques années procurent de nouvelles ressources fiscales.

Cette situation est singulière. En effet les années précédentes, les bases ont toujours été réévaluées de façon bien inférieure au panier du Maire.

2.5 La rénovation du groupe scolaire Coty débutée en 2017, investissement phare du mandat, se termine

La part 2019 de la rénovation du groupe scolaire Coty est estimée à 504 K€ TTC (travaux et prestations intellectuelles).

Parallèlement, les soldes des subventions pour un montant total de 284 K€ (hors restes à réaliser) ont été inscrite au budget 2019 (subvention Région et Département).

Bilan financier travaux groupe scolaire Coty :

	2017	2018	BP 2019	Total programme
Dépenses	710 350	2 001 346	531 337	3 243 032
Recettes	35 100	1 081 173	723 398	1 839 671
		Taux de subvention estimé		68,1%

Le taux de subvention pour la rénovation du groupe scolaire Coty est estimé à 70%, mais en y intégrant les travaux d'installation des panneaux photovoltaïque (subventionnés à 14 %), le taux de subvention baisse à 68%.

3/ Section de fonctionnement : hausse modérée des dépenses « à énergie constante » pour compenser le désengagement massif de l'Etat

Il est rappelé qu'un effort est déjà fait, depuis plusieurs années maintenant, sur les dépenses de fonctionnement de la commune. A titre d'exemple, les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé en 2017 de 0,8% et en 2018 de 1,6%.

Il devient donc de plus en plus difficile de faire des économies de fonctionnement, sans supprimer ou tout au moins réduire des services proposés à la population.

A dépenses d'énergie et d'eau constantes et hors nouveaux contrats de prestations signés en 2019, l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement ne serait que de 0,5% en 2019.

Compte tenu des prévisions haussières de l'énergie, l'augmentation des dépenses de fonctionnement sera de 2,6%.

3.1 Principales contraintes sur la section de fonctionnement

- La baisse de recette de DGF imposée par l'Etat : -18 K€
- La baisse de recette de FDPTP imposée par l'Etat au Conseil départemental qui n'a d'autre choix que de nous la répercuter : -15 K€
- Hausse prévue de l'énergie
- Nouveaux contrats espaces verts suite au « zéro phyto »

3.2 les dépenses

- **Masse salariale : 2 762 550 €**

Le chapitre 012 (charges de personnel) baisse de 3,5% par rapport au BP 2018, et augmente de 0,7% par rapport au réalisé 2018 (soit +19 K€).

Sur ces 19 K€

En hausse :

- 15 K€ sont dus à des décisions purement communales
- 25 K€ sont dus à des mouvements de personnel (départ, remplacement d'agents suivi de difficultés de recrutement, absence prolongée d'agents)
- 2 K€ sont directement imputables aux décisions de l'Etat : heures supplémentaires élections européennes

En baisse :

- 9 K€ suite à la renégociation du contrat assurance du personnel
- 13 K€ suite à un versement d'indemnités pour un décès
- 2 K€ est due au départ en retraite de deux agents

Les décisions communales sont principalement :

- Les avancements de grade, les modifications de régime indemnitaire

L'arrêt des TAP permet de générer une économie mais celle-ci est entièrement compensée par une ouverture de classe primaire sur le groupe scolaire Charcot qui génère des besoins supplémentaires en animateurs (accueil matin, midi, soir et cantine).

- **Charges à caractère général : 1 492 147 €**

Le chapitre 011 (charges à caractère général) augmente de 0,8% par rapport au BP 2018, et de 8,8% par rapport au réalisé 2018.

Cette hausse s'explique par les postes énergétiques estimés en augmentation sur 2019, étant donné le caractère aléatoire de ces dépenses et par de nouveaux contrats signés en 2019 pour la maintenance et les espaces verts.

A énergie constante et hors nouveaux contrats, le chapitre 011 serait en augmentation de 0,2% par rapport au réalisé 2018. Il est en réalité de 8,8%.

- **Subventions versées (chapitre 65 autres charges de gestion courante) : 912 062 €**

Ce chapitre augmente de 5,9% par rapport au BP 2018 et de 7% par rapport au réalisé 2018.

- Hausse de 12 K€ des subventions versées aux associations principalement en raison de l'association Toumélé qui réalisera un festival complet en 2019 (+ 5 K€) et nécessité de faire un rattrapage pour 2018 (+ 3 K€) et de l'UNC suite à une subvention non reçue du département pour le centenaire de l'armistice 14-18 (+ 1 K€)
- Augmentation de 30 K€ de la subvention au CCAS suite à une baisse de la subvention CAF et une hausse de la masse salariale
Le tableau des subventions aux associations est fourni en annexe. Ces subventions ont été examinées au plus juste des besoins des associations concernées.
- Augmentation de 7 K€ sur les cotisations de retraite correspondant à de nouveaux contrats de retraite complémentaire.

- **Atténuations de produits (chapitre 014) : 370 856 €**

Identique à 2018. La seule dépense est le Fonds National de Garantie Individuel de Ressources (FNGIR), figé à 370 K€.

- **Frais financiers (chapitre 66) : 70 700 €**

En diminution de 12% par rapport au BP 2018, et de 10,3% par rapport au réalisé 2018, suite au désendettement amorcé en 2014 et poursuivi de 2015 à 2018 et à la renégociation d'emprunts.

3.3 Les recettes

Du côté des recettes, les principaux points à relever sont :

- Amélioration des bases suite à la revalorisation par l'Etat (2,2 %) et au dynamisme local (0,8% pour la taxe d'habitation et 1,76% pour la taxe foncière)
 - Pas d'ajustement du taux communal d'impôts locaux
 - La baisse de DGF : - 18 K€ attendus pour 2019
 - La baisse du FDPTP : -15 K€
 - La baisse des recettes tarifaires suite à la suppression des TAP en année pleine
 - Une estimation prudente de la recette de taxe additionnelle sur les droits de mutation
- A noter qu'à la date d'envoi du présent dossier, la DGF n'a pas encore été notifiée à la commune (ni le FPIC à la CC). En revanche, les bases prévisionnelles d'imposition ont été communiquées verbalement par les services fiscaux.*

- **Atténuation de charges (chapitre 013) : 19 380 €**

En diminution de 51% par rapport au BP 2018, et de 80% par rapport au réalisé 2018. Ce poste correspond essentiellement au remboursement de la rémunération des agents malades. Il ne peut être estimé qu'à partir des données portées à notre connaissance à ce jour.

- **Produits de services, du domaine et ventes divers (chapitre 70) : 696 800 €**

Ce chapitre est en hausse de 4,2% par rapport au BP 2018 et de 3,6% par rapport au réalisé de 2018.

Cette hausse s'explique essentiellement par une augmentation de la refacturation du personnel à la CC Gally-Mauldre (finances, communication : + 45 K€), mais qui compense la baisse des recettes familles suite à l'arrêt des TAP sur une année pleine (-25 K€).

- **Impôts et taxes (chapitre 73) : 4 820 051 €**

Ce chapitre est en augmentation de 4% par rapport au BP 2018 et quasi stable par rapport au réalisé de 2018.

Les bases de taxes d'habitation augmentent au global de plus de 3% et les bases de la taxe foncière sur le bâti de presque 4%, en raison la loi des finances (+2,2%) et la dynamique locale. Ceci montre bien comment les maisons construites à Maule depuis quelques années procurent de nouvelles ressources fiscales.

Les droits de mutation, étant donné leur caractère aléatoire, ont été estimés à la baisse par rapport au réalisé 2018 (année exceptionnellement élevée).

Evolution des droits de mutation :

2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
250 289,62	176 115,77	364 266,68	347 041,78	232 770,31	237 761,38	261 402,39	216 289,67	285 921,79

2017	2018
368 232,87	410 139,79

- **Dotations et participations (chapitre 74) : 937 942 €**

Ce chapitre est en diminution de 4,3% par rapport au BP 2018 et de 7,3% par rapport au réalisé de 2018.

La baisse de 5% de la DGF et de 15% du FDPTP impacte ce chapitre. De plus, les autres dotations ou fonds de compensation n'étant pas connu à ce jour, ce sont les montants du réalisé 2018 qui ont inscrits.

L'arrêt des TAP sur année pleine impacte aussi ce chapitre en raison de la baisse de la subvention de la CAF (-20 K€) et de l'arrêt du fonds de soutien de l'Etat (19 K€).

4/ Section d'investissement : désendettement pour la sixième année consécutive et poursuite du programme très soutenu d'investissement

4.1 Un programme d'investissement dont les principales opérations sont l'enfouissement des réseaux rue St Vincent et rue d'Agnou, le démarrage de la maison médicale (honoraires) ainsi que la fin de la rénovation du groupe scolaire « Coty »

En incluant ces opérations, le programme de travaux hors restes à réaliser s'élève à 3 625 K€ TTC, contre 3 467 K€ l'an dernier.

La liste complète des investissements figure dans un tableau distinct annexé.

Les principaux investissements retenus au Budget Primitif 2019 sont :

- Honoraires construction maison médicale et avance forfaitaire : 595 000 € TTC (entièrement financés par le Département)
- Enfouissement des réseaux et éclairage public rue St Vincent et rue d'Agnou : 450 000 € HT (subvention du SEY : 160 000 €)
- Rénovation du groupe scolaire Coty – tranche 2019 : 420 000 € HT (subvention Région et Département : 284 200 €)
- Remplacement des chaudières maternelle et primaire Charcot : 175 000 € HT (subvention Département : 63 000 €)
- Réfection de la voirie et rebouchage des trottoirs sente de la Cauchoiserie : 150 000 € HT
- Travaux divers de voirie : 100 000 € HT
- Revêtement rue Croix Jean de Maule : 100 000 € HT (subvention Département : 50 000 €)
- Aménagement de sécurité rue Jean Jaurès et rue Pasteur : 90 000 € HT

Le programme d'investissements complet s'élève à environ 3 625 K€ TTC, auxquels s'ajoutent des restes à réaliser de 2018 sur 2019 de 722 K€ TTC, soit un **total de 4 347 K€ TTC environ**.

Les subventions relatives à ces investissements s'élèvent quant à elles à 610 K€ auxquelles s'ajoutent 683 K€ de subventions inscrites en restes à réaliser, **soit un taux de subvention de nos investissements de 34,5%**.

A noter une recette de cession du terrain de la maison médicale pour 450 K€ et la cession de la maison rue d'Agnou pour 300 K€.

Il est également inscrit en recettes les avances par le Département pour la construction de la maison médicale.

4.2 Projet construction maison médicale : démarrage en 2019

Ce projet de maison médicale sera intégralement financé par le Département. Le terrain a été vendu en février au Département pour 450 K€. Une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage a été signée entre le Département et la commune afin de simplifier le suivi des travaux.

Pour 2019, il a été budgété les honoraires de l'architecte et des prestations intellectuelles (330 K€ HT) ainsi que les avances forfaitaires pouvant être demandées par les sociétés de travaux (200 K€).

Il a été inscrit en recettes l'équivalent des dépenses puisque la charge financière incombe au Département qui nous remboursera au fur et à mesure.

4.3 Pour la sixième année consécutive, la commune se désendette

Il a déjà été rappelé à plusieurs reprises que la commune a connu jusqu'en 2013 un cycle d'endettement, qui coïncidait avec la rénovation du groupe scolaire Charcot puis la réalisation du contrat départemental et du contrat régional.

Cet endettement était parfaitement maîtrisé, compatible avec notre capacité de désendettement, et inférieur à ce que Maule avait déjà connu par le passé.

Un cycle de désendettement a commencé en 2014 et s'est poursuivi de 2015 à 2018 : **en 5 ans la commune a diminué de 31% sa dette comptable (incluant les emprunts FCTVA remboursés sur un an) et de 36% sa dette à long terme.**

2019 poursuit cette volonté puisque seul un emprunt FCTVA de 495 000 €, est inscrit au budget primitif 2019, ce qui stabilise sa dette comptable et vient diminuer sa dette long terme.

L'évolution de l'endettement en 2019 peut être résumée comme suit :

Endettement comptable fin 2018 (long terme + FCTVA) :	3 475 020 €
Remboursement en capital 2018 :	- 1 152 266 €
Emprunt FCTVA inscrit :	495 000 €
Emprunt relais (RAR) :	350 000 €
Endettement comptable fin 2019 :	3 167 754

Ce qui représente une baisse de 8,8% de l'endettement comptable.

L'endettement long terme de 2019 évoluera quant à lui de la manière suivante :

Endettement long terme fin 2018 :	3 010 020 €
Remboursement long terme en capital 2018 :	- 310 000 €
Endettement long terme fin 2019 :	2 700 020 €

Soit au maximum 450 €/hbt.

L'endettement long terme sera en diminution de 10,3% en 2019. Entre 2014 et 2019, il a baissé de 44%, capacité d'endettement qui a été destinée principalement au groupe scolaire René Coty.

Notre endettement restera nettement inférieur aux niveaux connus par le passé.

5/ Conclusion sur le budget communal 2019

La commune de Maule maintient sa gestion vertueuse compte tenu de la pression énorme exercée par l'Etat depuis cinq ans maintenant, des économies déjà faites en fonctionnement et de l'optimisation du subventionnement des investissements :

- **Pas d'augmentation des taux d'imposition** malgré des recettes que l'Etat ne verse plus ou des prélèvements qu'il nous impose.
- **Tous les services ont été mis à contribution** afin de rationaliser les dépenses
- Notre autofinancement est maintenu, voire s'améliore
- Notre programme d'investissement dépasse les 4 M€ TTC
- **L'endettement communal à long terme aura baissé de 44% de 2014 à 2019 et notre capacité d'endettement à fin 2018 est excellente à 2,4 ans.**

Nous pouvons donc nous réjouir pour 2019 que malgré la pression de l'Etat, notre maîtrise budgétaire nous permet de ne pas augmenter les taux des impôts communaux.

Mais nous devons rester très prudents compte tenu de l'objectif toujours présent de l'Etat de faire contribuer les collectivités locales au redressement de ses comptes publics (déficit et dette nationale). En cas de dégradation, nous privilégierons les recherches d'économie autant que faire se peut.

Le budget 2019 devrait permettre de dégager un autofinancement très significatif, autofinancement qui sera consacré à la réduction de notre endettement et à la constitution d'une provision en vue de la très forte contribution de la commune (plus de 80%) aux lourds travaux des rues St Vincent et d'Agrou planifiés en 2020.